



Mon employeur à annuler mon RDV

Par **GGgGG**, le **21/01/2019** à **00:40**

Bonjour a vous. Je suis en contrat d'intérim depuis 4ans 1/2 dans la même entreprise et aujourd'hui je suis en maladie pour dépression du à un stressé instance au travail. Au prud'hommes je vais demander la requalification en CDI plus toutes mes heures supplémentaires qui ne me sont pas payé. Soit 13400euros d'heures en 3 ans Je suis en procédure pour harcèlement morale au travail. Mon employeur à appelé derrière mon dos l'agence immobilière pour annuler mon RDV pour une maison alors qu'il m'avait donné son accord et l'agence d'intérim était au courant que je ne serais pas présent pour la demie journée à fin daller à mon rdv car il me resté plus qu'une semaine sur mon préavis à fin de laisser le logement du nouveau locataire de l'appartement que j'occupé. Bref j'ai essayer beaucoup trop de chose jusqu'au jour où on craque. Ma question concernant le harcèlement morale. Je sais qu'il tres difficile à prouver. Aujourd'hui j'ai déposé plainte à la gendarmerie il von avec sont numéro faire le lien avec le numéro de l'agence immobilière et le confronter. Ma question est. Est ce une preuve irréfutable du harcèlement que j'ai subi? Cordialement en attente de vous lire